



Signataires : Philippe de Rougemont, Christina Meissner, Louise Trottet, Julien Nicolet-dit-Félix, Cédric Jeanneret, Lara Atassi, Céline Bartolomucci, Léo Peterschmitt, Pierre Eckert, Emilie Fernandez, Marjorie de Chastonay

Date de dépôt : 25 septembre 2023

Proposition de postulat

Projet de collisionneur du CERN : définir les lignes rouges à ne pas franchir

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'article 10 de la constitution de la République et canton de Genève qui stipule que « l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable » ;
- la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, du 25 juin 1998, entrée en vigueur en Suisse le 1^{er} juin 2014 ;
- l'article 4 de l'Accord de Paris sur les changements climatiques qui stipule que « les Parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais » ;
- la révision de la loi fédérale sur le climat (LClim) adoptée par le peuple le 18 juin 2023, à 74,5% à Genève ;
- l'urgence climatique déclarée par le Conseil d'Etat le 4 décembre 2019 ;
- le plan climat cantonal 2030, 2^e génération, du 2 juin 2021, où le canton s'engage à « évaluer l'impact carbone des plans, programmes et projets qui ont une incidence sur l'aménagement du territoire » ;

et, d'autre part :

- le mégaprojet de Futur collisionneur circulaire (FCC) du CERN ;

- l'impact qu'aurait son chantier sur la région, tant par sa durée, les déplacements de camions, le volume de ses excavations et son emprise territoriale ;
- la consommation d'électricité faramineuse que nécessiterait son exploitation, alors que la transition énergétique passe par une électrification rapide des transports et des chauffages et que la pénurie menace encore ;
- la pénurie de main-d'œuvre et de matériaux (béton et acier, notamment) disponibles au niveau mondial, alors que le canton planifie des rénovations en masse du domaine bâti,

demande au Conseil d'Etat

d'étudier et de nous présenter les lignes rouges au-delà desquelles il jugerait que le projet de FCC va à l'encontre des efforts collectifs auxquels notre canton et la Suisse se sont engagés à participer pour contenir – tant que faire se peut – les ravages du réchauffement climatique, sauvegarder la biodiversité et faciliter la transition énergétique vers le 100% renouvelable.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Il ne s'agit pas de mettre en cause l'existence du Centre européen de recherche nucléaire. Sa contribution à la physique des particules est de première qualité. Il s'agit de donner aux députés et à la population les moyens d'évaluer de manière indépendante l'opportunité du projet de mégacollisionneur poursuivi par le CERN alors que s'intensifie la crise climatique.

La réalisation du « Futur collisionneur circulaire » nécessiterait le forage d'un tunnel de 92 km flanqué de puits et cavernes, qui produirait 90 millions de m³ de déchets ; elle triplerait à terme l'actuelle consommation d'électricité du CERN, l'amenant à 4000 GWh, soit plus que le courant de traction de tous les transports publics électriques de Suisse (trains, trams, trolleybus, métros, funiculaires, téléphériques et remonte-pente), ou plus que le courant consommé par une ville de 700 000 habitants (ménages, activités professionnelles et industrielles, services publics) du même niveau de vie que Genève. Une étude approfondie du projet et de ses impacts réalisée par l'association genevoise noé21, se basant sur les données publiées par le CERN lui-même, est consultable en ligne¹, ainsi que des articles de presse et d'autres études².

Les lignes rouges que nous demandons au Conseil d'Etat de préciser concerneront au moins :

- le volume des produits d'excavation que le canton accepterait de conserver sur son territoire ;
- le niveau des émissions de gaz à effet de serre des chantiers (forage, bétonnage, machines de chantier, évacuation des produits d'excavation, du chantier à leur destination finale) ;
- le niveau des émissions de gaz à effet de serre de l'exploitation ultérieure des installations ;
- l'impact sur le réseau électrique suisse du soutirage par le FCC de milliers de GWh sur le réseau européen.

¹ https://www.noe21.org/_files/ugd/ffb10e_c350788b98df4566af0b45e73c6f553f.pdf

² <https://www.noe21.org/cern-fcc>

Sans attendre pour ce faire la conclusion des études de faisabilité du FCC afin :

- d’offrir les meilleures garanties d’objectivité ;
- de permettre aux députés de suivre et de comprendre l’évolution d’un dossier aux incommensurables conséquences. En effet, le FCC provoquerait le plus important chantier européen du XXI^e siècle et serait la plus grande et la plus énergivore machine du monde.

Vu ce qui précède, nous vous encourageons, Mesdames et Messieurs les député.e.s, à soutenir la présente proposition de postulat.